

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Réunion du 18 avril 2019, 20H30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITE, Isabelle BIDEAU ,Yves Marie DAYOT, Jean Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE, Olivier LEON.

Absents : Nathalie BIHAN, Joseph ISNARD, Michel PITON, Antoine CORIOU, Claude LE NOAN (Procuration à Serge DEBERGUE)

Secrétaire de séance : Isabelle BIDEAU

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.04.2019

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2019
- DIA information
- Association Bruded – renouvellement adhésion
- Balayeuse – modification de la convention
- Vote des subventions 2019
- Aménagement du bourg tranche 2 - Choix des entreprises
- PLUIH
- Acquisition foncière
- Questions diverses

DEMANDE AJOUT :

- Représentation au sein de la future commission thématique Eau
Pas d'opposition, ce point est donc ajouté.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 14 mars 2019

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DIA (information)

Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues (une habitation située 2 route de la plage, une habitation située 3 rue de Ker François et une habitation située 5 route de Kevennou). Le conseil municipal prend acte que le droit de préemption n'a pas été exercé.

3. Association BRUDED - renouvellement

La commune est adhérente à Bruded depuis 2018. Une visite est prévue début juillet sur l'aménagement du bourg et la réhabilitation des unités commerciales. Le cout annuel à l'association est de 0.25€ par habitant soit 164€ pour 2019. Les représentants désignés en 2018 sont : Isabelle BIDEAU (titulaire) et René LE TALLEC (suppléant). **Vote** : renouvellement approuvé à l'unanimité.

4. Balayeuse – modification de la convention

Modification du tarif de la prestation balayeuse avec chauffeur à compter de 2019. 86€ TTC de l'heure au lieu de 82€ TTC. **Vote** : approuvé à l'unanimité

5. Vote des subventions 2019

La commission finances, réunie le 8.04.2019, propose de verser une subvention aux associations suivantes: Association Alcool Assistance (Croix d'or) 30€, Association CRESCENDO 1 500€, La maison des peintres 600€, ADMR 720€, Son ar mein 200€, Comité des fêtes de Saint Jean du Doigt 1 200€, FNACA 60€, Syndicat Morlaix Lanmeur Elevage 50€, Association hippique rurale Lanmeur 50€, Comité de jumelage 500€, Les restaurants du cœur 140€, Secours catholique 140€, Secours populaire 140€, SNSM Plougasnou 150€, La troupe en chant thé 300€, MFR Lesneven IREO 50€, Association Jonathan Pierres Vivantes 50€, IFAC CCI 50€, Amicale des employés communaux 100€, Amis de l'école de St Jean du Doigt 1 000€, Coopérative scolaire St Jean du Doigt 140€, MFR Morlaix 100€, GRS Lanmeur 50€, Les journées de Pont ar Gler 300€.

NB : Serge DEBERGUE ne prend pas part au vote pour « le comité des fêtes de Saint Jean du Doigt » et pour l'association « La troupe en chant thé »

Vote : approuvé à l'unanimité pour chaque subvention, sauf « La maison des peintres » à la majorité (10 voix pour, 1 abstention).

6. Aménagement du bourg tranche 2 - Choix des entreprises

La commission d'appel d'offre propose de retenir les entreprises l'entreprise EUROVIA (192 976.80€ HT) pour le lot 1 et l'entreprise Jardin service pour le lot 2 pour (35 528.50€ HT).

7. PLUiH

Les élus ont reçu individuellement le projet de délibération ainsi qu'une note explicative de synthèse sur le bilan de la concertation et le projet de PLUiH. Les OAP (*Orientation d'aménagement et de programmation*) ont été examinées individuellement lors du conseil.

Les observations suivantes vont être transmises à Morlaix Communauté :

1. Concernant les OAP de notre commune, le Conseil municipal demande :

1.1. *La suppression des notions de « secteur prioritaire » et « secteur secondaire » en conservant uniquement le classement 1AUH et 2AUH.*

1.2. *La suppression des OAP qui concernent des parcelles mitoyennes appartenant à des propriétaires différents, soit :*

- *Secteur Chemin de Keraliou : 2 propriétaires*
- *Secteur Rue du Cognic : 4 propriétaires*

1.3. *La modification de l'OAP située Secteur de l'impasse de la Gare (parcelles ZR 422 et ZR 453p) d'une superficie de 3016 m², le classement en zone A, agricole de ces 2 parcelles, en contrepartie du classement en UHc des parcelles ZR 235 – ZR 236 – ZR 239 – ZR 240 et ZR 241 totalisant 2522 m², afin de ne pas créer de dent creuse le long de la RD 79, Route de Morlaix.*

1.4. *Le changement de la densité des habitations pour les communes de proximité pour la ramener à 12 logements par hectare :*

- *Page 10 du document OAP (1/2)*
- *A chaque page des OAP de notre commune (2/2) lorsque la densité y est spécifiée*

1.5. *La rectification du document des OAP en ce qui concerne les hauteurs des constructions (voir paragraphe ci-dessous)*

2. Concernant le règlement, le Conseil municipal demande que :

2.1. *La hauteur des constructions dans la zone UHc soit celle figurant dans le PLU actuel, à savoir :*

- *Pour les toitures 2 pentes : 6 m aux sablières et 11m au faitage*
- *Pour les toitures terrasses : 9m*

Ceci afin de conserver l'harmonie avec les constructions déjà présentes dans la zone.

2.2. *Le mot STATIONNEMENT (ou PARKING) soit rajouté dans les exemples de réalisations autorisées en zone AUS, figurant dans le règlement et dans la légende des cartes.*

3. Concernant le zonage, le Conseil Municipal demande :

3.1. *Le classement des abords de la plage en zone NM comme dans le PLU actuel*

Vote : approuvé à la majorité avec les observations citées ci-dessus. (1 contre (Hervé QUEMENER), 2 abstentions (Serge DEBERGUE et Claude LE NOAN), 8 pour)

8. Acquisition foncière

La commune souhaite se porter acquéreur des parcelles n°A212, A213 et A214 du terrain hérité par Anne Marie NAOUR et Michèle CHARLES situé Route de Morlaix. Le prix négocié entre les parties s'élève à 90 000€ net vendeur pour 8 485m². **Vote :** approuvé à l'unanimité

9. Représentation au sein de la future commission thématique Eau

La commune est invitée à désigner un représentant pour siéger à Morlaix Communauté au sein de la commission Eau. Cette commission aura pour mission d'étudier les questions relatives au petit cycle et au grand cycle de l'Eau afin de décharger la commission Environnement. Hervé QUÉMÉNER se porte volontaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Questions diverses

Recrutement Adjoint administratif polyvalent : La personne choisie est Laetitia WALLET, actuellement en poste à la mairie de Loguivy Plougras

Recrutement des saisonniers pour le camping: Les saisonniers retenus pour cet été sont Marie MASSON pour les 2 mois ; Titouan BRIGANT pour juillet, et Allan BASSET pour août.

Tour de garde des Elections européennes :

Président : Maryse TOCQUER

Secrétaire : Serge DEBERGUE

Assesseurs titulaires : René LE TALLEC et Louis THOMAS

Créneau			
7h45 – 10h30	René LE TALLEC	Maryse TOCQUER	Serge DEBERGUE
10h30 – 13h00	Yves-Marie DAYOT	Denis SEITE	Olivier LÉON
13h00 -15h30	Louis THOMAS	Claude LE NOAN	Isabelle BIDEAU
15h30-18h00	Maryse TOCQUER	Jean Claude GUILLOU	Hervé QUÉMÉNER

Avant de lever la séance, Le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

Jeudi 16 Mai 2019 à 20h30